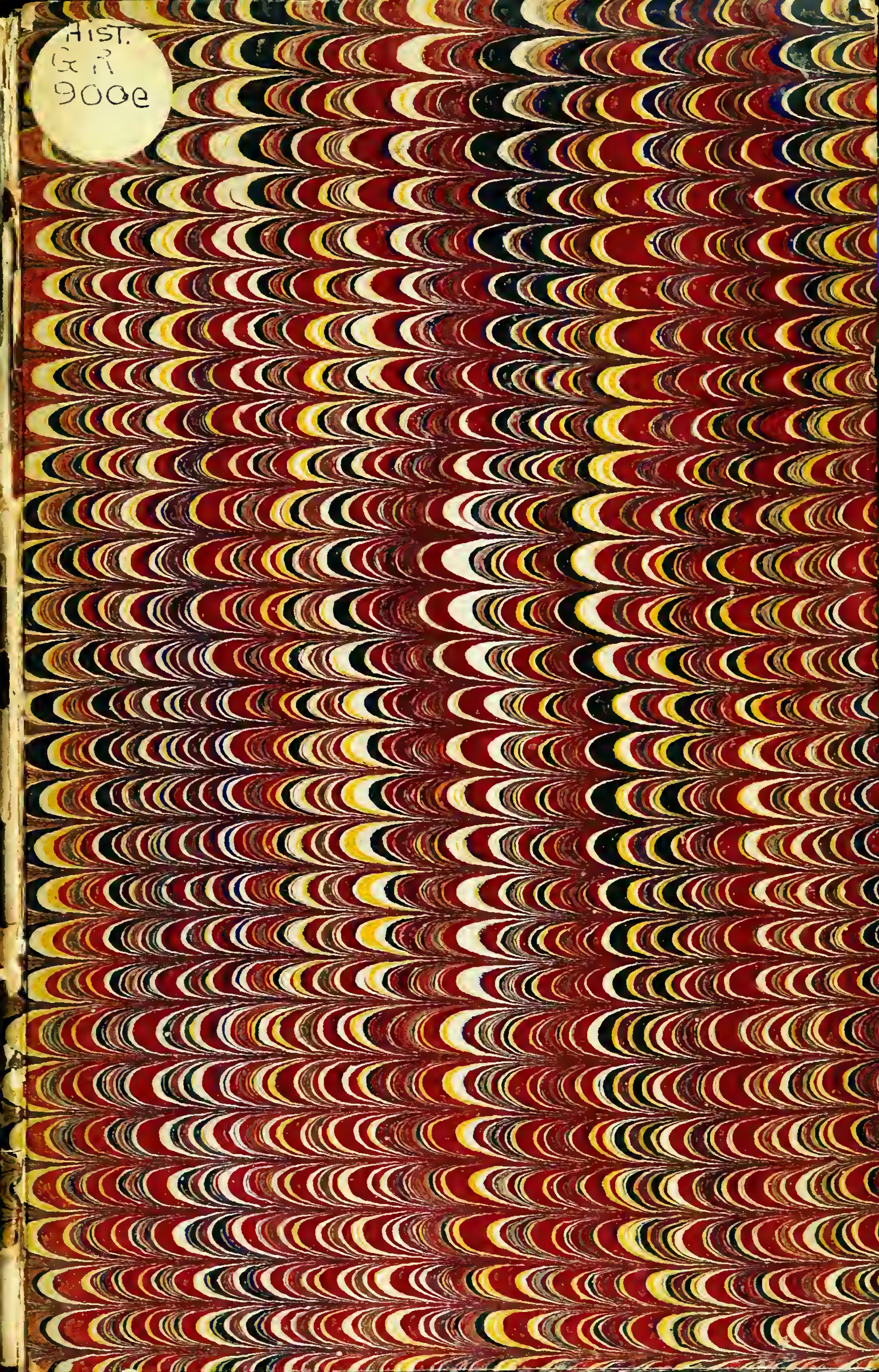

HIST.
G R
900e



# EFFROYABLE

# HISTOIRE

ARRIVÉE CETTE ANNÉE 1583 DANS LA VILLE ET HORS LA VILLE
DE HAMBOURG, OU L'ON A PRIS QUARANTE-TROIS
ESPRITS OU SORCIÈRES; CE QU'ELLES ONT
AVOUÉ AVOIR FAIT; LES PREMIÈRES
RÉVÉLATIONS DES CRIMES:
JUGÉES LE 20 MAI,
ET BRULÉES.

---

*IMPRIMÉ*
*POUR SERVIR D'EXEMPLE A TOUT LE MONDE:*
*PAR JEAN GRUNSBLATT, GREFFIER*
*A HAMBOURG.*

MDLXXXIII

En cette présente année 1583, on a eu connaissance de l'existence à Hambourg et dans les hameaux et villages voisins de 43 Esprits ou Sorcières, on les a dénoncées au noble Conseil, ensuite on s'est mis à leur recherche; on les a arrêtées après maintes péripéties.

Ce qu'elles ont avoué à la torture, tout le mal qu'elles ont fait, et comme enfin elles ont eu la peine qu'elles avaient méritée, voilà ce qu'on va raconter :

1. Elles ont avoué avoir fait sur la mer de grandes tempêtes et de gros orages, avoir pillé les biens marchands qui se trouvaient sur les vaisseaux et noyé l'équipage : mais elles n'ont eu aucun profit; elles ont seulement contenté par là leur joie diabolique, elles ont fait celà pendant dix-huit ans ; elles ont avoué aussi avoir empoisonné dans les Pays-Bas beaucoup d'eaux et de puits, causé beaucoup de désordres, de désunions et commis beaucoup de meurtres.

2. Elles ont avoué avoir, dans beaucoup de pays, enfourché des fourgons et des vases enchantés, fait beaucoup d'orages, de grêles et d'averses, noyé par là beaucoup d'hommes et de bestiaux, déchaîné sur les pays de Misnie, de Bohême et d'Autriche, beaucoup de tempêtes; et de vase mêlée en beaucoup d'endroits avec l'air elles ont formé du poison, dont beaucoup de gens sont morts; et sucé la sueur et le sang de gens occupés à de rudes travaux.

3. Elles ont avoué avoir été souvent sur de hautes montagnes, y avoir tenu grand festin et y avoir convié leurs maîtres; avoir à dix lieues à la ronde enlevé aux seigneurs dans les cui-

sines et les caves leurs meilleurs mets et leurs meilleures boissons, et avoir fait ainsi grandes bombances.

4. Elles ont parlé ensemble en présence de leur maître ; elles se sont demandé les unes aux autres ce qu'elles avaient gagné et conquis depuis leur séparation ; chacune a indiqué sa part, puis on a fait le partage, puis elles se sont séparées au nom de leur maître et chaque jour elles se sont rassemblées ; tous les six mois, elles ont fait leur compte et un repas, chaque fois sur les bords du Rhin, du Mein, du Danube et d'autres eaux qui sont dans les pays allemands ; elles ont fait un mauvais temps, ont fait venir de la grêle, et par là ont mis les gens dans l'angoisse, la détresse, et dans la pauvreté. Vie impie et sorcelleries qu'elles ont mises en pratique depuis l'année 1565 jusqu'en 1583, et entre les gens des basses classes, les ecclésiastiques et les laïques, les époux jeunes et vieux, grands et petits, elles ont suscité des discordes, des dissentimens, des querelles, au point que les petits enfans au berceau n'ont pu être à l'abri de leurs artifices, car elles les ont tourmenté tellement que celà devait faire pitié à Dieu, au ciel.

5. Elles ont avoué que la servante d'un boulanger de Harbourg à un mille de Hambourg, était venue voir son amie la femme d'un tailleur ; qu'elle avait le pied entouré d'un bandage, qu'elle l'avait abordée en lui disant que le chien de son voisin l'avait mordue au pied, qu'elle la priait de lui donner quelque chose pour l'empêcher de mordre d'autres personnes ; qu'elle lui payerait, à quoi la femme du tailleur a répondu qu'elle lui donnerait celà volontiers, qu'elle n'avait qu'à lui donner celà avec de la nourriture chaude. Elle en a demandé cinq thalers. La servante les lui a payés, et s'en est allée avec plaisir chez elle pensant qu'elle allait avoir gain de cause, car pendant plusieurs années elle avait eu des liaisons avec son maître, dont elle avait eu quatre enfans qu'elle avait

fait périr sur l'ordre de son maître et d'après son consentement : le premier dans un foyer ardent, le second et le troisième dans un ruisseau appelé le Pantz ; le quatrième étouffé et jeté dans les lieux d'aisances, elle dit donc à son maître qu'elle voulait employer un remède pour faire périr la *vieille*, qu'alors ils pourraient vivre dans la joie, il y consentit et lui dit de le faire.

Le lendemain, le boulanger étant allé au marché, sa femme a fait une soupe pour le matin, et a appelé la servante pour partager ce repas avec elle, la servante étant entrée dans la chambre a dit qu'elle aimerait bien mieux boire que manger, la femme pour lui faire plaisir se leva de table pour lui aller chercher à boire, pendant ce temps la servante inspirée par le diable, met le poison qu'elle tenait de la femme du tailleur dans la soupe de sa maîtresse. Celle-ci, revenue avec la boisson, à peine a-t-elle mangé deux ou trois cuillerées, qu'elle tombe de son banc et meurt. Mais la servante ne s'en émeut pas, elle la traîne dans un cabinet et l'enveloppe dans un drap de lit. Quand le boulanger revint sur le soir, la servante court au devant de lui et lui dit : maintenant nous pourrons vivre dans la joie, notre vieux démon infernal est mort, elle ne pensait pas que sa joie se changerait bientôt en douleurs ; quand la femme morte fut restée quatre jours dans le cabinet, le boulanger s'est mis à crier et à pleurer lamentablement disant : Ma chère épouse vient de mourir subitement, comme les voisins s'émurent de pitié ils appelèrent quelques femmes pour leur faire faire la toilette mortuaire comme c'est la coutume, elles la trouvèrent toute roidie, elles appelèrent la servante pour les aider ; tout celà est arrivé par la volonté de Dieu qui ne laisse aucun crime impuni, ni aucune bonne action sans récompense. Lorsque la servante vint toucher la femme morte pour l'habiller, le corps donna des signes ; tous s'en effrayèrent, la servante en

devint toute triste et son visage se transforma. On se consulte et on fait part de l'évènement au curé et à d'autres personnes ; on arrête la servante ainsi que son maître, et on leur applique la question, ils avouèrent comme quoi ils avaient reçu une poudre de la femme du tailleur laquelle ils ont administrée, que la femme en est morte, lui (le maître) conformément au jugement a été roué, la servante a été tenaillée avec des tenailles et brûlée ainsi que la femme du tailleur.

Elles ont avoué qu'elles se sont réunies le jour de Noël dernier de l'an 1582, qu'elles ont fait un repas ensemble comme auparavant, or la femme d'un meunier, ayant été de la Société et n'ayant pu pendant ces six mois, rien faire, a dit à ses amies comme quoi elle n'avait pu rien faire dans tout ce temps, elle a ajouté : Chères amies, il ne faut pas croire que je veuille me détourner de vous, au contraire, je veux vous rester attachée, et je serai plus assidue une autre fois ; alors la femme d'un vacher a dit qu'elle savait bien ce qu'elle avait que celà changerait bientôt en mieux, elle a ajouté : si vous voulez toutes promettre et jurer de faire ce que je ferai, je lui dirai pourquoi elle n'a pu rien faire et mener à fin. Toutes ont juré et dit nous le ferons, alors la femme du vacher a posé devant chacune une pierre et formé un cercle et est allée autour, et chacune a dû tremper son doigt dans le cercle, et chacune s'est taillé une petite croix dans la poitrine et a laissé tomber trois gouttes de sang dans le cercle, et quand elles ont passé le doigt trempé dans le sang pardessus la croix, elle est devenue aussitôt noire et s'est guérie. La vachère a dit qu'elle avait fait celà pour qu'elles restassent toujours réunies, et qu'elles pussent toujours se reconnaître les unes les autres. Elle a dit aussi : Chère amée, la meunière ta fille a pris un mari qui t'a jeté un sort pour que tu ne puisse rien mener à bonne fin ; mais elle est enceinte, et dès qu'elle sera accouchée, cache-toi dans sa maison et vole-

lui son enfant, coupe-le en morceaux, mets-le dans un pot sur le feu, et fais-le bien cuire, et quand il sera cuit, réunis-nous toutes, nous le mangerons ensemble, alors notre art ne sera jamais révélé. Elle a répondu qu'elle le ferait, et quand sa fille a eu l'enfant, elle est venue, a donné à sa fille de bon vin dans son lit, l'a *soulée* ainsi que son mari, puis elle s'est cachée dans la maison jusqu'à ce qu'ils soient endormis, alors elle leur a volé l'enfant chez elle, l'a coupé en morceaux, puis l'a placé sur un bon feu et l'a fait bouillir pendant cinq heures; avant qu'il fut bien cuit, voilà trois lansquenets qui passaient par là; ils frappèrent à la porte, et demandèrent une aumône, elle a répondu qu'elle n'avait rien elle-même, et qu'elle était une pauvre femme, mais ils ont insisté car cela a peut-être dû être ainsi; ils ont forcé la porte, sont entrés et ont dit: Tiens tu es une pauvre femme et tu as un si grand pôt sur le feu avec de la viande! Elle ne leur a voulu rien donner. Ils ont pris le pôt sur le feu et se sont dirigés vers la porte, alors elle s'est mise à crier et à dire que si l'on lui laissait le pôt, elle leur donnerait autre chose, or quand l'un d'entre-eux ouvre le pôt pour y prendre un morceau de viande, il a aperçu la tête de l'enfant. Tout effrayé il l'a montré à ses camarades, et leur a demandé ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance, le plus jeune a dit: nous allons dénoncer la chose aux juges et à l'autorité, car c'est une affaire capitale; les deux autres restèrent dans la maison et devant la porte tandis que l'autre est allé faire sa déclaration à la justice. Bientôt après on est venu chercher et arrêter la femme, on lui a appliqué la question et elle a avoué qu'elle avait volé et tué l'enfant, et qu'il y avait une Société de 43 femmes qui avaient voulu manger l'enfant. Après celà elle a dit que si on voulait lui faire grâce de la vie elle assemblerait toutes ses amies un jour donné, on fit semblant de lui permettre celà, et dans peu de temps elle a réuni toutes

ses amies de tous les hameaux et de tous les villages ; on les a arrêtées et mises à la torture et elles ont avoué tant de méfaits qu'on ne saurait écrire assez là-dessus. Après celà le noble conseil les a fait brûler les unes après les autres depuis le 20 mai pendant trois jours.

Or, comme on a voulu faire brûler la dernière, la meunière de Harbourg voyant qu'il n'y avait plus qu'elle a prié le noble conseil et les seigneurs de Hambourg de lui délier les mains, disant qu'elle voulait révéler un artifice afin que tout le monde fut à l'abri de ces diableries et sorcelleries. Après de longues hésitations on lui a accordé celà, on lui a délié la main, elle a demandé à boire, et a dit que son âme ne trouverait pas grâce malgré ses prières, elle a ajouté qu'il y avait une racine appelée « *neuf espèces de forces*, et que celui qui avait cette racine dans sa maison où sur lui, serait à l'abri de toutes sorcelleries. Elle le révélait pour que quiconque s'en servirait, dit un pater noster pour sa pauvre âme affligée, afin qu'elle rentrât en grâce, après quoi elle s'est laissé jeter sans résistance dans les flammes et brûler.

Moi JEAN GRUNSBLAT, greffier à Hambourg, avec le consentement du noble conseil ai fait imprimer ce qui précède, afin de conserver à tous les pieux chrétiens ce qui est à eux.

Fait à Hambourg, le 26 mai 1583.

Imprimé à Hambourg, par Jacob Balhorn, derrière l'église Notre-Dame.

